

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Participant Équipe Libre (hors délégation)

Vous trouverez dans ce document tous les éléments nécessaires pour l'inscription au TOSS 2024. Merci d'en prendre connaissance intégralement afin de remplir toutes les conditions de validation de votre inscription.

Toute inscription passée sur le site Internet de l'événement suppose la consultation et l'acceptation expresse de ces présentes Conditions Générales d'Inscription manifestée par le fait de cocher la case « Je déclare avoir pris connaissance et accepté les Conditions Générales d'Inscription au TOSS 2024 » au moment de la création de son compte sur le site Internet de l'événement.

SOMMAIRE

01.	Informations generales	2
A.	Conditions d'accès à l'évènement	2
B.	Tournois sportifs et autres prestations	3
C.	Hébergement	4
D.	Restauration	4
E.	Planning général	5
02.	TARIFICATION	5
A.	Sportif	5
Fr	rais de participation à l'évènement	5
0,	otions Restauration.	6
0,	otions Hébergement	
В.	Remarque	7
03.	Procedure d'inscription	8
A.	Support	8
В.	Dates	8
C.	Gestion de l'inscription	8
D.	Paiement	8
E.	Cautions	
F.	Envoi des pièces	
G.	Charte du TOSS	
Н.	Validation des inscriptions	
l.	Liste d'attente	
J.	Refus d'une inscription	
K.	Désistement d'un participant ou d'une équipe 1	2
04.	MESURES EXCEPTIONNELLES 12	2
A.	Modifications des CGI	2
В.	Tournoi sportif1	
C.	Soirée1	
D.	Activités extra-sportives	
D.	Force majeure	3
05.	CONTACTS	4



01. Informations generales

La 34^{ème} édition du TOSS se déroulera le weekend du 3, 4 et 5 mai 2024 sur le campus de CentraleSupélec à Gif-sur-Yvette, et dans des locaux autres, loués ou mis à disposition de l'organisateur à l'occasion de cet évènement. Il est organisé par le Bureau des Sports de CentraleSupélec, dénommé « CentraleSupélec Sports ».

A. CONDITIONS D'ACCES A L'EVENEMENT

L'accès au TOSS se fait uniquement après inscription et validation de l'inscription sur le site Internet dédié https://www.cs-sports.fr/toss-register/index.php. L'événement n'est ouvert qu'aux étudiants de plus de 18 ans inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur. Vous aurez accès à l'événement uniquement si :

- Vous vous inscrivez en tant que participant à l'un des 19 tournois sportifs.
- Si la situation sanitaire l'exige à nouveau, vous vous engagez à être en possession d'un pass vaccinal valide tout au long de l'évènement et à le présenter sur demande de l'équipe organisatrice. Cette condition pourra être adaptée selon les mesures sanitaires gouvernementales en vigueur le 3 mai 2024.
- De même, selon les mesures du plan Vigipirate en vigueur le 3 mai 2024, des conditions d'accès pourront être appliquées : vous vous engagez à respecter ces conditions sur demande l'équipe organisatrice.

Si vous ne remplissez pas ces conditions, vous ne pourrez pas être inscrit au TOSS. En l'absence de restrictions sanitaires ou de restrictions imposées par le plan Vigipirate en vigueur au 3 mai 2024, les supporters et les coachs peuvent venir assister aux tournois mais ils ne seront pas considérés comme participant au TOSS et ne seront donc en aucun cas pris en charge que ce soit en termes d'alimentation, d'activités, de soirée ou de logement et l'équipe organisatrice décline toute responsabilité vis-à-vis de ces personnes. L'équipe organisatrice se réserve le droit d'interdire la présence de fanfares, de coachs et de supporters selon l'évolution de la situation sanitaire et des mesures Vigipirate.

Plus généralement, l'équipe organisatrice du TOSS se réserve le droit d'interdire l'accès à l'événement pour quelque motif que ce soit, dès lors que ce motif aura été jugé par elle essentiel à la bonne organisation de l'événement.

L'inscription à plusieurs tournois sportifs en parallèle n'est pas autorisée, pour des raisons d'éloignement des sites des différents tournois, et de superposition des matchs. Une exception à cette règle existe pour ceux souhaitant participer à la compétition de cheerleading, en plus de leur sport.



B. TOURNOIS SPORTIFS ET AUTRES PRESTATIONS

Les sports					
COLLECTIFS	INDIVIDUELS				
Football (H/F)	Badminton (H/F)				
Basketball (H/F)	Judo				
Rugby (H/F)	Escrime				
Handball (H/F)	10Km Mazars				
Volleyball (H/F)	Tennis de table				
Tennis (mixte)	Escalade				
Athlétisme	Boxe (H/F)				
Cheerleading					
Natation					
Equitation					
Spikeball					
Ultimate					

Les activités hors-compétition					
SAMEDI	DIMANCHE				
Saut à l'élastique	Stand de tir				
Bubble Foot	Massages				
Tir à l'arc	Cérémonie de clôture				
Stand de tir					
Laser Game					
Initiation au handisport					
Soirée					
Massages					

La liste des activités est susceptible de changer en amont de l'évènement. L'équipe organisatrice se réserve donc le droit de rajouter ou d'enlever une ou plusieurs activités présentes dans cette liste lors du week-end.

Le samedi 4 mai, les équipes disputent leur phase de poule sur une demi-journée. L'autre demi-journée est libre afin de permettre l'accès aux activités présentées hors compétition. Le dimanche 5 mai est consacré aux phases finales des tournois sportifs ainsi qu'à la cérémonie de clôture. Certaines activités comme les stands de massages seront également mises en place.



C. HEBERGEMENT

A/ EN TENTE

Un service d'hébergement en tente est proposé durant le week-end, dans la limite des places disponibles. Celui-ci est réservé en priorité aux participants ne venant pas d'établissements d'Île de France. Les tentes seront fournies aux participants. Ceux-ci ont l'interdiction d'amener leur propre tente et de s'installer sur ou aux abords du campus de CentraleSupélec. Les participants ont également l'interdiction de s'installer dans des tentes qui ne leur auront pas été attribuées.

Attention : les sacs de couchages et tapis de sol ne sont pas fournis

B/ EN RESIDENCE

L'hébergement en résidence est aussi proposé aux participants du TOSS. Un participant pourra loger chez un ami étudiant à CentraleSupélec. L'hébergeur et l'hébergé devront se signaler à l'équipe organisatrice dès l'inscription afin de signer un accord Hébergeur/Hébergé. Ce n'est qu'après restitution de cet accord signé par les deux parties que le participant pourra recevoir le bracelet lui permettant d'avoir accès aux résidences lors du week-end. En cas de trop grande demande d'hébergement en résidence, nuisant à la sécurité des locataires, l'organisation se réserve le droit de refuser la demande d'hébergement d'un participant.

Les options sont détaillées au paragraphe « Tarification ».

D. RESTAURATION

Un service de restauration est proposé durant le week-end. Il comprend :

- Les déjeuners du samedi 4 et du dimanche 5 sous la forme d'un panier repas froid servi près des tournois sportifs.
- Le diner du samedi sous la forme d'un repas chaud servi dans les bâtiments de **(3)**
- Les petits déjeuners du samedi et du dimanche servis dans le bâtiment de l'École.

Attention : seuls ceux ayant choisi l'option « hébergement en tentes » ont accès aux petits déjeuners.

L'option est détaillée au paragraphe « 02. Tarification ».



E. PLANNING GENERAL

VENDREDI 3 MAI 2024

16h-04h Accueil des participants

20h-01h Veillée d'accueil

SAMEDI 4 MAI 2024

06h30 Début du petit-déjeuner

08h30 Début des matchs

10h-17h30 Activités au Village TOSS

11h30-14h Paniers repas froids

I8h Fin des matchs et activités 20h-21h30 Concours de cheerleading I9h-22h Repas chaud au RU du campus

22h30 Show de drones

23h Soirée dans les bâtiments de l'école

DIMANCHE 5 MAI 2024

06h30 Début du petit-déjeuner

08h45 Reprise des tournois (phases finales)

10h-14h Activités au Village TOSS

IIh30-I4h Paniers repas froids

Début des finales pour les sports collectifs I2h

Cérémonie de clôture 14h30

15h30-16h Départ des bus des délégations, fin du TOSS

02. TARIFICATION

A. SPORTIF

Frais de participation à l'évènement

Le montant d'inscription à l'évènement s'élève à 40€.

Ceci comprend : la participation à un tournoi sportif, ainsi que l'accès à l'ensemble des activités et divertissements proposés lors du week-end dont la soirée du samedi 4 mai 2024.



Options Restauration

Pour la restauration, deux options sont possibles :

- L'option « déjeuners » comprenant les 2 déjeuners du samedi et du dimanche, dont le prix s'élève à 9€
- L'option « tout compris » comprenant les 2 déjeuners du samedi et du dimanche ainsi que le dîner du samedi soir, dont le prix s'élève à 17€.

En fonction de la disponibilité, l'organisation du TOSS se réserve le droit de refuser la demande d'une option restauration. Des solutions alternatives telles que des foodtrucks seront proposées aux participants.

La restauration du vendredi soir n'est pas prise en charge par les organisateurs. En revanche, des foodtrucks ainsi que des associations de l'école CentraleSupélec proposeront des options de restauration.

Options Hébergement

Pour l'hébergement, deux options sont possibles :

- L'hébergement en tentes qui s'élève à 27€
- L'hébergement en résidence chez un ami qui s'élève à :
 - Déjeuners et dîner du samedi soir compris : 25€
 - Déjeuners sans dîner du samedi soir : 17€

Ces options sont valables pour les 2 nuits de vendredi et de samedi. Seuls les hébergés en tente peuvent bénéficier du petit-déjeuner. L'option hébergement en tentes prend en compte tous les repas du samedi matin au dimanche midi (les deux petits-déjeuners, les deux déjeuners, et le diner du samedi soir). L'option hébergement en résidence prend en compte les deux déjeuners.

L'option restauration dîner du samedi soir n'est disponible que pour les participants logés en tente ou en résidence.

Tous les participants provenant d'écoles hors lle de France peuvent choisir entre l'hébergement en tentes et l'hébergement en résidence chez un ami. Cependant, au vu de la disponibilité effective des hébergements en résidence et/ou sous tente, l'organisation du TOSS se réserve le droit soit de refuser l'accès à l'hébergement demandé, soit de lui proposer un hébergement alternatif.

En cas de changement d'option d'hébergement, l'organisation du TOSS garantit la destruction des chèques de caution ainsi que le remboursement dans les plus brefs délais et les participants en seront informés avant la fermeture des inscriptions, le 4 avril.

Remarque : Il est conseillé de ne prendre aucun objet de valeur quel que soit votre lieu d'hébergement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols.



ATTENTION: Consulter la section « Cautions ».

Récapitulatif des tarifs pour les sportifs						
	40 €					
	Restauration - Déjeuners	9€				
	Restauration – Déjeuners et Dîner	17€				
OPTIONS	Hébergement - Tentes	27 €				
0.110113	Hébergement – Résidence (sans dîner)	17€				
	Hébergement – Résidence (avec dîner)	25 €				
	Supplément équitation	10€				

Tout participant au TOSS 2024 devra choisir l'un des packs suivants :

- Pack standard à 40€
- Pack standard + Restauration : déjeuners à 49€
- Pack standard + Restauration : déjeuners et diner à 57€
- Pack standard + Restauration : petits déjeuners, déjeuners et diner + Hébergement : Tente à 67€
- Pack standard + Restauration : déjeuners + Hébergement chez un ami : Résidence à
 57€
- Pack standard + Restauration : déjeuners et diner + Hébergement chez un ami : Résidence à 65€

En raison du coût des infrastructures, un supplément de 10€ sera demandé aux participants souhaitant s'inscrire en équitation.

Aucun autre arrangement d'options n'est envisageable pour le TOSS 2024.

Ces prix sont ceux qui ont été fixés à ce jour, ils sont encore susceptibles d'être modifié à la marge avant l'ouverture des inscriptions.

B. REMARQUE

Aucun des packs ne comporte les trajets depuis et jusqu'à l'école du participant, ni le dîner du vendredi soir. En revanche des dispositifs de restauration, organisés par des associations de CentraleSupélec, seront mis en place pour permettre aux participants d'acheter leur repas sur place mais il n'est pas compris dans le prix de l'inscription.



03. Procedure d'inscription

A. SUPPORT

L'inscription au TOSS s'effectue uniquement en ligne, via la plateforme accessible depuis l'adresse suivante : https://toss-register.bds-cs.fr/

Elle s'effectue en deux étapes :

- Enregistrement sur la plateforme
- Envoi des documents complémentaires (procédure détaillée sur la plateforme)

B. DATES

Les inscriptions au TOSS ouvriront sur le site le lundi 4 mars 2024 à 12h00 et se clôtureront le jeudi 4 avril 2024 à 23h59.

Aucune inscription ne pourra être prise en compte au-delà de cette date.

En cas de remplissage du tournoi avant la date de clôture officielle des inscriptions, l'organisation du TOSS se réserve le droit de fermer les inscriptions de manière anticipée. Si tel est le cas les participants seront prévenus.

C. GESTION DE L'INSCRIPTION

L'inscription au TOSS d'une équipe d'un sport collectif se fait par l'intermédiaire du capitaine d'équipe qui sera mis en relation avec le responsable du tournoi du sport en question.

L'inscription au TOSS d'une équipe d'un sport individuel se fait librement sur la plateforme. Le participant sera mis en relation avec le responsable du tournoi sportif.

La liste des responsables sportifs est disponible à cette adresse : https://www.cs-sports.fr/toss/#/contacts

D. PAIEMENT

Le paiement de l'inscription d'une équipe est obligatoirement collectif. C'est le capitaine qui est chargé de payer pour son équipe.

Le règlement peut être effectué de deux manières :

- Paiement en ligne sécurisé via Lydia
- Virement bancaire (voir ci-dessous)



Il vous suffira de cocher l'option correspondante sur la plateforme et de suivre la procédure détaillée.



Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

CENTRALESUPELEC SPORTS CAMPUS DE GIF

03 RUE JOLIOT CURIE 91190 GIF SUR YVETTE

IBAN ⁽¹⁾ :	IBAN ⁽¹⁾ : FR76 3000 4000 8600 0102 3594 368				
BIC (2):	BNPAFRPPXXX]	
	Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
RIB ⁽³⁾ :	30004	00086	00010235943	68	BNPPARB ORSAY (00086)

⁽¹⁾ International Bank Account Number

E. CAUTIONS

Cautions d'inscription

Chaque participant au TOSS 2024 devra s'acquitter d'une caution d'un montant de 200€.

Pour les participants inscrits dans des tournois en équipe, les capitaines seront chargés de récupérer et de garder les cautions de leurs joueurs. Ils devront nous transmettre le montant total pour l'équipe sous la forme d'un unique chèque à l'ordre de « CENTRALESUPELEC SPORTS » avant le 5 avril 2024.

Pour les participants inscrits dans un tournoi individuel, un chèque de caution de 200€ à l'ordre de « CENTRALESUPELEC SPORTS » est exigé. Ce chèque devra être transmis à l'équipe organisatrice avant le 5 avril 2024.

Restitution des cautions

Si aucune dégradation ou tout autre méfait n'est constatée par l'équipe organisatrice, les cautions seront détruites le vendredi 7 juin 2024. L'équipe organisatrice pourra fournir une preuve de destruction de la caution si un participant en fait la demande avant le 7 juin 2024.

Dans le cas contraire une facture précisant le montant des dégradations ou tout autre méfait sera envoyée en recommandé avec accusé de réception au participant concerné. Le

⁽²⁾ Bank Identifier Code

⁽³⁾ Relevé d'Identité Bancaire



alement des réparations devra être effectué sous 3 semaines avant encaissement de la totalité des cautions.

La demande de dédommagement peut porter sur le logement comme sur n'importe quelle facilité que le participant aurait dégradé lors de son week-end. D'autre part tout comportement dangereux ou irrespectueux envers des participants, des prestataires ou des membres de l'équipe organisatrice, pouvant porter atteinte à l'image et au bon déroulé de l'évènement pourra également faire l'objet d'une perte partielle ou totale de la caution.

Voici une liste non-exhaustive de dommages pouvant occasionner une saisie partielle ou totale de la caution :

- Dommages physiques sur un participant, un prestataire ou tout membre de l'organisation
- Comportements causant une surcharge mentale ou une surcharge de travail à un participant, un prestataire ou tout membre de l'organisation
- Comportements responsables de la dégradation de l'expérience participant
- Irrespect envers l'équipe organisatrice et comportements compromettant le bon déroulé de l'évènement
- Dégradation des bâtiments de l'ensemble du plateau du Moulon (complexes sportifs, résidences, commerces, salles de restauration et d'accueil, bâtiments de cours et d'accueil)
- Comportements irrespectueux, dangereux ou dégradants envers les habitants du plateau du Moulon.

L'équipe organisatrice du TOSS est la seule responsable afin de juger si les dommages observés lors de l'évènement font l'objet d'une perte partielle ou totale de la caution.

Plus généralement, l'équipe organisatrice se réserve la possibilité de refuser l'inscription d'un/d'une étudiante/e d'une école ou de toute personne pour quelque motif que ce soit, et notamment en cas de dégradations, l'année suivant l'édition en cours du TOSS.

F. ENVOLDES PIECES

Les chèques de caution doivent être envoyés à l'adresse suivante :

CENTRALESUPELEC SPORTS CENTRALESUPELEC Plateau du Moulon 3 rue Joliot-Curie 91190 Gif-sur-Yvette

Aucun dossier d'inscription envoyé après le jeudi 4 avril 2024 ne sera retenu, le cachet de la poste faisant foi.

G. CHARTE DU TOSS

Après enregistrement d'une équipe, chaque participant recevra un courriel avec un code lui permettant de signer électroniquement la charte du participant au TOSS 2024.



Aucune inscription individuelle ne pourra être validée sans la signature de cette charte, qui comprend l'acceptation des présentes CGI et du règlement intérieur de l'événement.

L'inscription d'une équipe ne pourra être validée sans la signature de la charte par tous ses membres.

H. VALIDATION DES INSCRIPTIONS

L'inscription d'une équipe sera effective après :

- La préinscription de l'équipe libre sur le portail du TOSS
- La réception du dossier complet : informations complètes et véridiques sur la plateforme, dépôt du certificat médical datant de moins d'un an ou du numéro de licence FFSU, validation de la charte par chaque participant de chaque équipe, paiement de l'inscription de tous les étudiants de la délégation et réception du chèque de caution, addition de toutes les cautions des participants.
- o L'acceptation de l'inscription par CentraleSupélec Sports, dont le capitaine (cas d'un sport collectif) ou le participant (cas d'un sport individuel) sera informé par courriel. L'état de l'inscription sera également visible sur la plateforme d'inscription.

I. LISTE D'ATTENTE

Le nombre de places accordées à chacun des tournois étant limité, un système de liste d'attente est mis en place au cas où ce nombre serait atteint.

Le nombre d'hébergements sur le campus est également limité, ce qui peut donner lieu en cas de saturation à la mise en place d'une autre liste d'attente. L'hébergement est uniquement accordé aux équipes ne venant pas d'Île-de-France. Néanmoins, si l'hébergement n'est pas saturé à la clôture des inscriptions, la possibilité est donnée aux équipes venant d'Île-de-France de réserver des logements sous tentes.

Le classement au sein des listes d'attente est effectué par ordre de réception des dossiers complets.

Vous pouvez à tout moment suivre l'état de votre inscription depuis votre espace personnel sur la plateforme d'inscription.

Ces listes d'attente sont valables jusqu'au samedi 27 avril 2024. Une fois cette date passée, toute équipe encore en liste d'attente ne pourra pas participer au TOSS 2024.



J. REFUS D'UNE INSCRIPTION

Tout dossier non complet ne pourra être retenu. L'événement ayant une limite en nombre de participants, le Bureau des Sports de CentraleSupélec se réserve le droit de refuser des dossiers complets si la limite du nombre de participants est atteinte.

Toute équipe libre dont le dossier d'inscription a été refusé par le Bureau des Sports de CentraleSupélec sera remboursée dans les plus brefs délais, et les chèques de caution seront détruits.

K. DESISTEMENT D'UN PARTICIPANT OU D'UNE EQUIPE

Si un participant ou une équipe souhaite se désister elle devra effectuer la demande en envoyant un courriel à l'adresse toss@cs-sports.fr. Le remboursement s'effectuera dans les deux semaines suivants la date de la demande si la demande est effectuée avant le 4 avril 2024. Au-delà de cette date aucun désistement ne sera remboursé, même sur présentation d'un certificat médical.

04. Mesures exceptionnelles

En cas de conditions exceptionnelles (guerre, épidémie, attentat, incendie, tempête, grand froid...) empêchant l'équipe organisatrice de remplir ses obligations vis à vis des équipes libres celle-ci se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe sans justification particulière.

A. Modifications des CGI

En cas d'une modification des Conditions Générales d'Inscription, l'équipe organisatrice s'engage à tenir l'ensemble des capitaines d'équipe informé de la modification des Conditions Générales d'Inscription. Le capitaine sera informé de la modification des Conditions Générales d'Inscription par un mail contenant le nouveau dossier.

S'il/elle le souhaite, le/la capitaine aura alors 3 jours pour annoncer son désistement. Attention, un désistement entraîne la désinscription de l'ensemble de l'équipe. Il sera impossible de demander la suppression de seulement une partie des membres de l'équipe inscrite. L'équipe organisatrice s'engage à rembourser les frais d'inscription et à détruire les cautions de l'ensemble des membres de l'équipe dans les plus brefs délais.

Si trois jours après la réception des nouvelles Conditions Générales d'Inscription le/la capitaine n'a pas signalé vouloir annuler son inscription au TOSS, cela vaut pour acceptation pure et simple des nouvelles Conditions Générales d'Inscription.

En particulier, au regard du contexte sanitaire passé, nous appelons les capitaines à porter une attention toute particulière aux éventuelles modifications des Conditions Générales d'Inscription qui pourraient être induites par les décisions gouvernementales



concernant les pratiques sportives ou tout autre activité organisée dans le cadre du TOSS 2024.

De la même manière, nous invitons les responsables délégations à être attentifs à l'évolution du plan Vigipirate en vigueur qui pourrait induire des modifications des Conditions Générales d'Inscription dues aux décisions gouvernementales concernant les pratiques sportives ou tout autre activité organisée dans le cadre du TOSS 2024.

B. TOURNOI SPORTIF

En cas d'événements exceptionnels conduisant à l'annulation (guerre, épidémie, attentat, incendie, tempête, grand froid...) d'un tournoi sportif après le début des inscriptions, l'équipe organisatrice se réserve le droit de ne pas restituer le paiement des participants.

Dans ces circonstances exceptionnelles, les participants validés pourront dans la mesure du possible demander un changement de sport.

C. SOIREE

En cas de problème majeur de sécurité mettant en danger les participants de la soirée, l'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler la soirée sans contrepartie pour les participants.

D. ACTIVITES EXTRA-SPORTIVES

La liste des activités données au paragraphe 01.B est donnée à titre indicatif et ne présente en aucun cas un engagement de l'équipe organisatrice. Cette liste pourra être modifiée. Les participants ne pourront en aucun cas demander un remboursement d'une partie ou de la totalité de leurs frais d'inscription suite à l'annulation d'une activité.

D. Force majeure

En cas de force majeure (tel que défini dans l'article 12.18 du code civil) conduisant à l'annulation de l'événement après le 29 avril 2024, l'organisation se réserve le droit de conserver tout ou partie du paiement des participants afin de rembourser les coûts que la préparation d'un tel événement peut engendrer.

L'équipe organisatrice s'engage à annuler l'événement avant le 29 avril 2024 si les mesures de restriction sanitaire contre la propagation de la Covid 19, les mesures prises dans le cadre du plan Vigipirate ou tout autre événement de nature à rendre obligatoire l'annulation du TOSS 2024 au 29 avril ne permettent pas la tenue d'un tel événement.



05. CONTACTS

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à nous contacter aux adresses suivantes :

toss@cs-sports.fr adresse courriel de contact général

Responsables de l'événement

Président du BDS de CentraleSupélec

Lucas LE ROY <u>lucas.le-roy@cs-sports.fr</u>

Directeurs opérationnels du TOSS

Zoé MARTY

Basile BULTEZ

Marion JUILLARD

zoe.marty@cs-sports.fr
basile.bultez@cs-sports.fr
marion.juillard@cs-sports.fr

Trésorier du BDS de CentraleSupélec

Matéo LEFEBVRE <u>mateo.lefebvre@cs-sports.fr</u>

Responsable Sports

Liste disponible à cette adresse : <u>www.cs-sports.fr/toss/contacts</u> (mettre à jour



Adresse postale

CENTRALESUPELEC SPORTS
CENTRALESUPELEC
Plateau du Moulon
3 rue Joliot-Curie
91190 Gif-sur-Yvette

www.cs-sports.fr/toss





